

Jean Fabrice CHARPENTIER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Expert comptable Diplômé

membre du Conseil Régional Paris Ile de France

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

RECLAIM FINANCE

Siège social : 6 rue de Braque
75019 PARIS

SIRET 879 939 171 000 28

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RECLAIM FINANCE

Siège social : 6 rue de Braque
75003 PARIS

SIRET 879 939 171 000 28

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association RECLAIM FINANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECLAIM FINANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Moncourt Fromonville,
le 23 mai 2024**

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER

RECLAIM FINANCE

Numéro SIRET : 87993917100028

6 RUE DE BRAQUE
75003 PARIS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31/12/2023

RECLAIM FINANCE

Bilan et compte de résultat

Bilan et compte de résultat

RECLAIM FINANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	76 654	20 940	55 714	1,19	21 513	0,80
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	34 037		34 037	0,72	63 257	2,35
. Autres						
TOTAL (I)	110 691	20 940	89 750	1,91	84 770	3,15
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 514 844		2 514 844	53,56	928 322	34,54
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	112 021		112 021	2,39	6 491	0,24
Valeurs mobilières de placement	446		446	0,01	505	0,02
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 232 509		1 232 509	26,25	1 619 051	60,25
Charges constatées d'avance	694 620		694 620	14,79	47 139	1,75
TOTAL (II)	4 554 440		4 554 440	96,99	2 601 507	96,81
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)	51 493		51 493	1,10	1 032	0,04
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 716 623	20 940	4 695 683	100,00	2 687 309	100,00

CERTIFIC
RECEVUE
7

RECLAIM FINANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	37 724	0,80	35 349	1,32
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	77 770	1,66	2 375	0,09
Situation nette (sous total)	115 493	2,46	37 724	1,40
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	115 493	2,46	37 724	1,40
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	862 752	18,37	1 958 275	72,87
Fonds dédiés	862 752	18,37	1 958 275	72,87
PROVISIONS				
Provisions pour risques	51 493	1,10		
Provisions pour charges	51 493	1,10		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 882	1,40	64 362	2,40
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	302 398	6,44	264 729	9,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	347 511	7,40	80 901	3,01
Instruments de trésorerie	2 945 581	62,73	281 319	10,47
Produits constatés d'avance	3 661 373	77,97	691 311	25,73
	4 572	0,10		
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 695 683	100,00	2 687 309	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	728		275		453		164,73	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 247 386		2 382 491		-135 105		-5,66	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	130 367		57 620		72 747		126,25	
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières	1 892				1 892		N/S	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	8 000		862		7 138		828,07	
Utilisations des fonds dédiés	1 958 275		1 560 184		398 091		25,52	
Autres produits	10		221		-211		-95,47	
Total des produits d'exploitation (I)	4 346 658		4 001 652		345 006		8,62	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	846 630		652 924		193 706		29,67	
Aides financières	58 439				58 439		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	165 501		88 007		77 494		88,05	
Salaires et traitements	1 633 796		978 905		654 891		66,90	
Charges sociales	620 065		375 208		244 857		65,26	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 160		4 714		11 446		242,81	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés	862 752		1 956 875		-1 094 123		-55,90	
Autres charges	22 238		46		22 192		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	4 225 581		4 056 679		168 902			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	121 078		-55 026		176 104		320,04	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations	84		30		54		180,00	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change	8 120		57 877		-49 757		-85,96	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	8 204		57 908		-49 704		-85,82	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	51 493				51 493		N/S	
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	20				20		N/S	
Total des charges financières (IV)	51 513				51 513		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-43 308		57 908		-101 216		-174,78	

ACTIF
SANS REVENUE

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	77 770	2 881	74 889	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		506	-506	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		506	-506	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-506	506	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	4 354 863	4 059 560	295 303	7,27
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 277 093	4 057 185	219 908	5,42
EXCEDENT OU DEFICIT	77 770	2 375	75 395	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

RECLAIM FINANCE

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'association RECLAIM FINANCE s'emploie à oeuvrer à la mise en place d'un système financier et économique orienté vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux de tou-te-s et la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, dans un contexte d'urgence climatique.

L'association encourage notamment :

- la modification des pratiques des acteurs financiers dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une prise en compte de l'environnement et des impératifs liés à l'urgence climatique ;
- l'émergence d'alternatives économiques et financières résilientes dans un contexte d'urgence climatique ;
- la participation des citoyen-ne-s aux décisions économiques et financiers.

Pour accomplir son objet, l'association peut effectuer toute opération légale, notamment publier des livres et rapports, bulletins d'information et imprimés de toutes sortes, organiser des réunions diverses, diffuser des messages dans la presse ou par tout autre moyen, réaliser des études pour des tiers, prendre ou gérer des participations dans toute société groupement ou association, passer tout contrat permettant de développer son objet, protéger son nom et son but, et plus généralement tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

*CERTIFIÉ
SANS RÉSERVE
JR*

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 695 682,88 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 77 769,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Subventions reçues et fonds dédiés :Règle de rattachement des subventions :

Les subventions et aides financières sont rattachées dans les produits de l'exercice en cours lorsque qu'il n'existe pas de condition suspensive imposée par le financeur susceptible de remettre en cause le montant final attribué. Le montant de la subvention est inscrit au bilan dans le poste « Autres créances » du bilan.

A la clôture de l'exercice, l'association détermine l'état d'avancement du projet financé en comparant les charges imputables au projet sur l'exercice avec celles qui étaient prévues dans le budget de la convention. Le montant de la subvention inscrit en produit dans les comptes de l'exercice correspond au montant des charges du projet.

La différence éventuelle entre le montant de la subvention accordée et la quote-part enregistrée dans les produits est inscrite dans les fonds dédiés

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	26 293	50 361		76 654
Immobilisations financières	63 257	18 362	47 583	34 037
TOTAL	89 551	68 723	47 583	110 691

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	199	5 381		5 581
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	4 581	10 778		15 360
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	4 780	16 159		20 941
TOTAL GENERAL (I+II)	4 780	16 159		20 941

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	694 620		
TOTAL	694 620		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	90 000
Autres produits à recevoir	18 738
TOTAL	108 738

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	35 349	2 375			37 724
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 375				77 770
Dont générosité du public					
Situation nette	37 724	2 375			115 493
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	37 724	2 375			115 493
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont composés comme suit :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au court des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation ¹	1 958 275	847 388	1 958 275			847 388	-
Contributions financières d'autres organismes ¹		15 364				15 364	
Ressources liées à la générosité du public ¹						-	
Total	1 958 275	862 752	1 958 275	-	-	862 752	-

Détail des fonds dédiés :

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
TILIA	728	728	728		-
DG LA RUCHE	1 400	1 400	1 400		-
GROWALD FAMILY	18 777	18 777	18 777	26 966	26 966
KR FOUNDATION	11 755	11 755	11 755		-
KR KROG	48 915	48 915	48 915		-
SAM	11 852	11 852	11 852		-
SUNRISE	50 542	50 542	50 542		-
SUNRISE PROJECT	220 596	220 596	220 596		-
ROCKFELLER	167 919	167 919	167 919		-
SEQUOIA	239 428	239 428	239 428		-
1% FOR THE PLANET	25 092	25 092	25 092	5 364	5 364
EUROPEAN CLIMATE FONDATION	700	700	700		-
ECF MET COAL	1 277	1 277	1 277		-
LAUDES FONDATION	946 163	946 163	946 163	622 446	622 446
WALLACE	18 780	18 780	18 780	13 366	13 366
GMH	186 103	186 103	186 103	84 368	84 368
WALLACE2	8 248	8 248	8 248		-
LEA NATURE				10 000	10 000
ETFT TOTAL RENEWED				519	519
TILIA SCHWAB CHARITABLE FUND				7 689	7 689
BROAD REACH FUND				5 087	5 087
CAFA PATAGONIA				4 702	4 702
WWF CAN EUROPE				32 500	32 500
SUNRISE				1 549	1 549
SUNRISE TOXIC BONDS				6 277	6 277
ECF				6 154	6 154
KR OIL & GAS 2023				18 113	18 113
SEQUOIA 2				4 920	4 920
ROCKFELLER				12 732	12 732
Total	1 958 275	1 958 275	1 958 275	862 752	862 752

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		51 493		51 493
TOTAL (II)		51 493		51 493
TOTAL GENERAL (I+II)		51 493		51 493
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières		51 493		
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	65 882	65 882		
Dettes fiscales et sociales	302 398	302 398		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	347 511	347 511		
Produits constatés d'avance	2 945 581	2 945 581		
TOTAL	3 661 373	3 661 373		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	33 175
Dettes fiscales et sociales	201 751
Autres dettes	347 511
TOTAL	582 437

AUTRES INFORMATIONS**Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	32	
Non cadres		
TOTAL	32	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6.492 euros.